

# TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2020

# Honoraires de négociation à la charge du Vendeur

Suivant Mandat de Vente PREMIUM ou SIMPLE portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	10%
De 50 001€ à 100 000€	8%
De 100 001€ à 150 000€	7%
De 150 001€ à 200 000€	6%
De 200 001€ à 300 000€	5,5%
De 300 001€ à 500 000€	5%
Au-delà de 500 001€	4,5%

\*Taux de TVA en vigueur 20% compris

Administrateur de biens • Syndic de copropriété • Gestion • Location • Transaction • Immobilier d'entreprise

Siège social - Gestion Syndic : 57, cours Pasteur 33000 Bordeaux Tél. 05 56 90 98 00 • Fax 05 56 90 98 09 • info@lapierredesdeuxrives.fr

Location Transaction : 2, rue de l'Hôtel de Ville 33000 BORDEAUX

Garantie financière : C.E.G.C. - Tour Kupka B - 16 rue Hoche - 92 800 PUTEAUX

Tél. location 05 56 48 54 05 • Tél. transaction 05 56 48 76 00 • Fax location/transaction 05 56 48 76 01



## **HONORAIRES DE GERANCE**

I- HONORAIRES DE BASE - Ils sont calculés sur le montant des sommes e	encaissées pour le compte du mandant, selon le tai	ux défini dans le mandat.
2- FRAIS ARRETE DE COMPTE		35,00 €
3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU		380,00 €
4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIO	·	360,00 €
- Rédaction d'une note de renseignements dest Par immeuble	inée à l'établissement de la déclaration de revenus	135,00 €
- Etablissement des déclarations de T.V.A.	inée à l'établissement de la déclaration d'I.F.I	Tarif horaire
Déclaration mensuelle     Déclaration trimestrielle	Par mois	30,00 € 48,00 €
Déclaration annuelle	Par an	130,00 €
- Etablissement des déclarations de C.V.A.E		115,00 €
5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES		,
- Gestion de sinistres, assistance aux expertises	s, constitution dossier et suivi procédure	
facturation au temps passé		Tarif horaire
<ul> <li>Négociation des loyers et des baux commerc</li> <li>Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour</li> </ul>	déclarations IFI, successions, donations etc)	Tarif horaire
		Tarif horaire
	e (si le Mandant choisit de nous confier cette miss	
Montant supérieur à 2 000€ TTC - Gestion administrative et financière, hors suiv	ri technique	Tarif horaire
		3,59 %
ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la		3,59 %
7- GESTION DES LOYERS ET DU CON		. 6 inillat 1999
	s dans le champ d'application de la loi n°89-462 du ar avis	
		/ 5 ≢
- Gestion de la clause benale : Tere mise en œi		2,5 € 25.00 €
<ul> <li>Gestion de la clause penale : Tere mise en œi</li> <li>Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œi</li> </ul>	ıvre partielle de la clause pénale	2,5 € 25,00 € 45,00 €
<ul> <li>Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> </ul>	ıvre partielle de la clause pénaleuvre partielle de la clause pénale	25,00 €
<ul> <li>Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'avocat</li> </ul>	ıvre partielle de la clause pénaleuvre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 €
<ul> <li>Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'avocat</li> </ul>	ıvre partielle de la clause pénaleuvre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 €
<ul> <li>Gestion de la clause pénale: 2eme mise en œ</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'avocat</li> <li>Suivi de la procédure facturation au temps pass</li> <li>A la charge du propriétaire (répétibles dans</li> </ul>	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 €
<ul> <li>Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'avocat</li> <li>Suivi de la procédure facturation au temps pass</li> <li>A la charge du propriétaire (répétibles dans</li> <li>Gestion des impayés : premier rappel</li> </ul>	ivre partielle de la clause pénaleuvre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire
<ul> <li>Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'avocat</li> <li>Suivi de la procédure facturation au temps pass</li> <li>A la charge du propriétaire (répétibles dans - Gestion des impayés : premier rappel</li> <li>Gestion des impayés : lors de la mise en œuve</li> </ul>	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire Gracieux 45,00 €
<ul> <li>Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'avocat</li> <li>Suivi de la procédure facturation au temps pass</li> <li>A la charge du propriétaire (répétibles dans - Gestion des impayés : premier rappel</li> <li>Gestion des impayés : lors de la mise en œuver</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> </ul>	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire  Gracieux 45,00 € 210,00 €
<ul> <li>Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'avocat</li> <li>Suivi de la procédure facturation au temps pass</li> <li>A la charge du propriétaire (répétibles dans Gestion des impayés : premier rappel</li> <li>Gestion des impayés : lors de la mise en œuve Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'avocat</li> </ul>	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire Gracieux 45,00 €
<ul> <li>Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'avocat</li> <li>Suivi de la procédure facturation au temps pass</li> <li>A la charge du propriétaire (répétibles dans Gestion des impayés : premier rappel</li> <li>Gestion des impayés : lors de la mise en œuve Constitution d'un dossier pour l'huissier</li> <li>Constitution d'un dossier pour l'avocat</li> </ul>	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire  Gracieux 45,00 € 210,00 € 346,00 €
- Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass  A la charge du propriétaire (répétibles dans - Gestion des impayés : premier rappel Gestion des impayés : lors de la mise en œuve - Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire  Gracieux 45,00 € 210,00 € 346,00 €
- Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œ Constitution d'un dossier pour l'huissier Constitution d'un dossier pour l'avocat Suivi de la procédure facturation au temps pass  A la charge du propriétaire (répétibles dans - Gestion des impayés : premier rappel Gestion des impayés : lors de la mise en œuvi - Constitution d'un dossier pour l'huissier Suivi de la procédure facturation au temps pass  8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLIES - Gestion des diagnostics	ivre partielle de la clause pénale	25,00 € 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire  Gracieux 45,00 € 210,00 € 346,00 € Tarif horaire

	Cildaile ics iid	cui es ouvi ables.	
-	Tarif horaire		118,00€

Majoration hors heures ouvrables :	
- Jusqu'à 20h	+ 30 %
- De 20h jusqu'à 22h	+ 50 %
- Après 22h	+ 100 %

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

#### **HONORAIRES DE LOCATION**

#### LOCAUX D'HABITATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

## à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

## à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- ...... avec un minimum de 1 mois de loyer
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable
- Honoraires d'expertise et de négociation 245,00 €

# 2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

# à la charge du locataire

#### à la charge du propriétaire

- Location	I mois de loyer
- Rédaction du bail	250,00 €

# 3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

## à la charge du locataire

## à la charge du propriétaire

# **4- REDACTION DIVERS ACTES**

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

# LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

# I- RECHERCHE DE LOCATAIRES

# 2- REDACTION DIVERS ACTES

<ul> <li>Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une sul</li> </ul>	orogation
sur le montant HT du loyer annuel nouveau	6 %
Minimum de perception	500,00 €
- Rédaction d'un avenant de révision	
sur le montant du loyer HT annuel nouveau	1,80 %
Minimum de perception	350,00 €

# 3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²)	1,40 €
Minimum de perception	595,00 €

Pendant les heures ouvrables :